

Liste des 10 demandes du Bloc Québécois et de l'industrie du camionnage :

1. Que le ministre des Transports ouvre une enquête officielle sur l'exploitation des chauffeurs dans le secteur du camionnage au Canada, en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur le transport routier;
2. Éliminer le droit pour les immigrants temporaires de travailler comme chauffeurs incorporés dans ce secteur, en les limitant au statut de salariés uniquement, et lancer une campagne de sensibilisation sur le droit des travailleurs;
3. Mettre en place un audit conjoint automatique de l'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) concernant les entreprises de camionnage sans employés ni camions, dans les 18 mois suivant leur création. Les entreprises fautives seront signalées aux autorités provinciales compétentes (Revenu Québec, SAAQ, contrôleurs routiers, Transport Québec);
4. Tenir les donneurs d'ouvrage responsables des impayés d'impôts et de cotisations aux régimes d'assurance sociale par les transporteurs;
5. Mettre en place une base de données partagée regroupant les infractions, cotes de sécurité et amendes impayées dans le secteur du camionnage, accessible aux contrôleurs routiers et aux forces de l'ordre;
6. Créer un registre pancanadien des assurances en vigueur, consultable par les contrôleurs routiers, policiers et remorqueurs;
7. Établir un registre public des entreprises fautives dans le domaine du camionnage:
 - Rendre inéligibles les entreprises sans employés ainsi que celles ayant un passé fautif aux contrats gouvernementaux et aux contrats avec les sociétés d'État (Postes Canada, Défense, etc.);
 - Retirer le certificat d'aptitude à la sécurité aux entreprises fautives abusant des chauffeurs;
 - Supprimer le droit pour les entreprises fautives de faire venir des travailleurs étrangers temporaires (TET).
8. Créer un programme de certification des employeurs pour avoir droit d'utiliser les TET dans le secteur du camionnage;
9. Modifier le Règlement sur les heures de service des conducteurs de véhicules utilitaires pour autoriser les contrôleurs routiers à mettre hors service un véhicule lorsque le permis

de conduire présenté ne correspond pas avec le dispositif de consignation électronique (DCE);

10. Rendre obligatoire l'émission d'un T4A pour les entreprises sans employés évoluant dans le secteur du camionnage.

Liste des représentants de l'industrie du camionnage présents à la conférence de presse :

- Marc Cadieux, PDG de l'Association du camionnage du Québec (ACQ)
- Jean-Claude Daignault, Président de la Fraternité des constables de contrôle routier du Québec (FCCRQ)
- Steve Bourgeois, Porte-parole de Assez c'est Assez
- Éric Gignac, Président chez Groupe Guilbault
- Réal Gagnon, PDG chez Groupe Transwest
- Jean-François Pagé, Vice-président exécutif chez Transport Hervé Lemieux
- Stéphane Émond, Président chez Centre de formation du routier de Montréal
- Daniel Bérard, PDG chez Groupe DFS
- Jacques Dulude, PDG chez AGD Verchères Express
- Yvan Domingue, Directeur du personnel et embauches chez Transport Grayson
- Guillaume Lecours, camionneur et membre d'Assez c'est Assez
- Nathalie Rainville, de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC)
- Pascal Gaudet, associé chez Groupe Transwest